

# CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

## SÉANCE DU LUNDI 21 MARS 2022

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le quinze mars deux mille vingt-deux, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le vingt-et-un mars deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures trente.

### Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Monsieur Thierry TELLIER, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, Madame Sylvie THIERY, adjoints au maire ;
- Mesdames Michèle FROMENTIN, Nathalie DUPUIS, Nathalie LAVAL (arrivée 19h45), Véronique AIGRET, Sandrine MONTIGNY, Messieurs Guillaume MARESSE, Daniel ZONCA, Philippe De TRISTAN, Claude BOISSAY, Olivier JOUIN, Jérôme VILAIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Madame Christelle ROMASTIN, conseillers municipaux.

### Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Madame Ludivine RAVELEAU a donné pouvoir à Vincent MENU,
- Monsieur Claude BOISSAY a donné pouvoir à Daniel ZONCA,
- Monsieur Grégory BUBENHEIMER a donné pouvoir à Gérard CORGNAC (pour les points 11, 12, 13, 15,16, 19, 21, 22 et 23)
- Monsieur Gabriel PINSARD a donné pouvoir à Christelle ROMASTIN.

Le quorum atteint, la séance ouverte à 19h35.

Monsieur le Maire débute la séance en ayant espoir que la pandémie aille mieux, au regard des annonces gouvernementales, malgré le contexte géopolitique complexe, avec la guerre en Ukraine. Monsieur le Maire précise que cette situation occupe ses pensées, comme beaucoup de personnes. L'Ukraine est une jeune démocratie qui a goûté à la liberté et qui est mise à mal, il y a eu et il y aura énormément de sacrifices pour un espoir difficile à atteindre.

Monsieur le Maire souhaite remercier les cléricois qui ont mis à disposition leur logement pour accueillir ces familles. Il rappelle qu'il est à l'écoute de la Préfecture et de l'association des Maires du Loiret pour les décisions à prendre.

Une minute de silence est opérée.

Madame Michèle FROMENTIN est désignée secrétaire de séance.

### SÉANCE :

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2022**

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué.

**Le Conseil municipal prend acte de l'information sur les décisions signées par monsieur le Maire dans le cadre de la délégation signée par le Conseil municipal.**

**11. Actes pris dans le cadre des délégations**

Monsieur le Maire informe des devis de plus de 5 000,00 € HT et autres actes qu'il a signés dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal :

- Marché de prestation de services pour la reprise des voiries sur la Commune avec la société Ourcelles TP située à Josnes (41), pour un montant de 14 495,00 € HT. Intervention à partir du 28 mars 2022.
- Marché de fournitures pour le changement du contrôleur de feu situé rue du Maréchal Foch avec la société ISI ELEC située à Saint-Denis de l'Hôtel (45), pour un montant de 12 289,90 € H.T.

**TRAVAUX**

**Point d'information sur les travaux en cours**

Monsieur Alain CHAMPENOIS informe les élus des éléments nouveaux survenus depuis le dernier conseil municipal :

- Déploiement de la fibre – point d'étape : les deux dernières armoires seront installées fin mars. L'installation des infrastructures sera ainsi terminée.

Alain CHAMPENOIS précise que pour les « écarts » de Cléry-Saint-André, les élus en charge de la fibre, dans les communes voisines, sont en relation pour minimiser les coûts.

- Entretien de la voirie : Les travaux de rebouchage des nids de poule sur la chaussée et les trottoirs commenceront le lundi 28 mars 2022.

**URBANISME**

**Déclarations d'intention d'aliéner**

Madame Tatiana DEPLANQUE informe des biens suivants qui ont été examinés et n'ont pas fait l'objet d'une préemption dans le cadre de la délégation attribuée au Maire par le conseil municipal :

	Adresse	Superficie de la parcelle	Références cadastrales	Nature du bien
	Clos de Montreuil	21,13	AB 305	Terrain
34	Rue du château d'eau	870	AK 201	Habitation
233	Rue du Moulin	591	AK 341	Habitation
	Rue des Maisons Rouges	563	AH 124	Terrain
	Chemin des Ruelles	1374	AK 357	Terrain
418	Route d'Orléans	264	AL 93	Habitation
182	Rue des Villeneuves	2118	ZO 13	Habitation
	Rue des Bonshommes	1562	AK n°60	Terrain
	Les grands bonhommes	715	AK n°60p	Terrain
	La justice	297	AL n°58	Terrain

	Route de Dry	770	AE n°130	Terrain
--	--------------	-----	----------	---------

**Le Conseil municipal prend acte de l'information sur les intentions d'aliéner qui n'ont pas fait l'objet de préemption par monsieur le Maire dans le cadre de la délégation signée par le Conseil municipal.**

## **FONCIER**

### **12. Cession du bien immobilier sis 135 rue du Maréchal Foch – Parcelle cadastrée AD numéro 279 – Vente**

Madame Tatiana DEPLANQUE rappelle que par délibération n°2022-09 en date du 31 janvier 2022, le Conseil municipal de Cléry-Saint-Ay a approuvé le principe de vente du bien situé au 135 rue du Maréchal Foch et a autorisé monsieur le Maire à confier la vente de cet immeuble à l'agence Century 21 de Cléry-Saint-André.

L'agence immobilière, en accord avec la Commune, a fixé le prix de vente de ce bien à 150 660 € net vendeur, hors frais de notaire et d'agence.

Une offre s'élevant à 150 660 € net vendeur, a été présentée par le biais de l'agence. Les frais de notaire et d'agence sont à la charge de l'acquéreur.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident par 17 voix POUR et 5 CONTRE (Gabriel PINSARD, Olivier JOUIN, Jérôme VILAIN, Clarisse CAZEAUDUMEC et Christelle ROMASTIN) :**

- D'approuver la vente du bien immobilier sis 135 rue du Maréchal Foch, cadastré AD n°79, pour un montant de 150 660 € net vendeur, présenté par l'acquéreur.
- D'autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

Olivier JOUIN rappelle qu'il est contre cette vente, tout comme les membres de son groupe. Il s'étonne sur la rapidité de cette vente et sur le tarif qui est peu élevé.

Monsieur le Maire lui indique le montant de l'estimation des domaines qui était plus faibles que le prix de vente affiché.

Une discussion entre Monsieur le Maire et Olivier JOUIN naît sur les estimations des domaines, notamment que le fait qu'elles ne prennent pas en compte la valeur du marché immobilier.

## **FINANCES**

### **13. Approbation du compte de gestion 2021 pour le budget principal**

Monsieur Vincent MENU informe du Compte de Gestion présenté par le comptable public au titre de l'année 2021.

Au vu de la présentation du budget 2021, de son exécution en recettes et en dépenses et des inscriptions en restes à réaliser à recouvrer et à payer, il a été constaté que Madame le Trésorier de Meung sur Loire a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident par 22 voix POUR et 1 CONTRE (Grégory BUBENHEIMER) :**

- de déclarer que le Compte de Gestion 2021 dressé par le comptable public et visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.

Christelle ROMASTIN souhaite relever le détail de certains postes qui lui paraissent élever, notamment ceux sur la consommation d'eau.

Monsieur le Maire lui répond que sur cette dépense, une fuite a été trouvée tardivement.

Christelle ROMASTIN rappelle que l'année dernière, elle avait demandé si une ligne budgétaire pour un budget participatif pouvait être mise en avant, Monsieur le Maire lui avait indiqué qu'une réflexion devait être menée sur ce sujet.

De ce fait, Christelle ROMASTIN réitère sa question sur sa proposition de budget participatif, pour 2022. Monsieur le Maire lui indique qu'il n'est pas favorable à cette proposition, pour les petites villes notamment.

Christelle ROMASTIN lui répond que cette proposition permet de remettre le citoyen dans la vie municipale et qu'une commune voisine a fait ce choix (article dans la République du Centre).

Monsieur le Maire lui précise qu'il est ouvert à toutes les propositions des cléricois, sans passer par un budget participatif, puisque les sommes mises en avant dans le compte des dépenses imprévues pourront être mobilisées.

Olivier JOUIN précise que c'est une très grande minorité de villes qui n'ont pas mis en place de budgets participatifs. Ce dispositif est une démocratie qui nécessite une vision différente et qui permet de chercher des solutions et de faire déplacer les administrés aux urnes.

**14. Approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat**

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée. Monsieur ZONCA Daniel, conseiller, prend la présidence de la séance.

Monsieur Vincent MENU détaille au Conseil municipal le compte administratif présenté par l'ordonnateur au titre de l'année 2021. Les documents détaillés ont été transmis aux membres du conseil municipal.

Au vu des crédits budgétaires alloués en recettes et en dépenses par le budget primitif et virements de crédits, l'exécution budgétaire est conforme et n'appelle ni observation, ni réserve. Les résultats sont les suivants :

Section d'investissement	
Recettes de l'exercice	1 024 065,81
Dépenses de l'exercice	1 022 948,10
<hr/>	
<b>Résultat d'invest. de l'exercice</b>	<b>1 117,71</b>
<b>Résultat du transfert de la caisse des écoles</b>	<b>3 299,00</b>
Résultat reporté n-1	148 562,47
<hr/>	
<b>Résultat d'invest. à reporter</b>	<b>152 979,18</b>
Restes à réaliser - Recettes	375 631,06
Restes à réaliser - Dépenses	315 340,33
<hr/>	
<b>Résultat d'invest. avec RAR</b>	<b>209 970,91</b>

Section de fonctionnement	
Recettes de l'exercice	2 935 388,00
Dépenses de l'exercice	2 333 802,14
<hr/>	
<b>Résultat de fonct. de l'exercice</b>	<b>601 585,86</b>
<b>Résultat du transfert de la caisse des écoles</b>	<b>4 253,00</b>
Résultat reporté n-1	0,00
<hr/>	
<b>Résultat de fonct. cumulé</b>	<b>605 838,93</b>
<hr/>	
Part du rés. de fonct. affectée à l'inv.	500 000,00
<hr/>	
<b>Résultat de fonct. à reporter</b>	<b>105 838,93</b>
<hr/>	
Résultat global	
Résultat global hors RAR	751 266,04
Résultat global avec RAR	811 556,77

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident par 21 voix POUR :**

- d'approuver le compte administratif 2021 présentant un excédent de fonctionnement de 605 838,93 euros et un excédent d'investissement de 152 979,18 euros,
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de constater l'existence de recettes restant à recouvrer pour un montant de 375 631,06 euros, et de dépenses engagées restant à payer de 315 340,33 euros,
- d'affecter 500 000 euros du résultat de fonctionnement à la section d'investissement pour financer les investissements nouveaux de 2022 (compte 1068) et d'affecter 105 838,93 euros à la section de fonctionnement.

## 15. Vote des taux d'imposition

Monsieur Vincent MENU rappelle que le conseil municipal doit délibérer chaque année sur les taux des taxes directes locales. Au vu de la situation financière saine de la commune, il est proposé de laisser les taux constants pour l'année 2022.

Les taux communaux proposés sont donc les suivants :

	2021	2022
TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI :	41,57 %	41,57 %
TAXE FONCIÈRE SUR LE NON BÂTI :	44,08 %	44,08 %

Pour rappel, l'article 16 de la loi de finance 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale, à partir de l'année 2021. De ce fait, la Commune n'a plus à définir le taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En contrepartie, le taux de la

taxe foncière sur le bâti 2021 du département (18,56 %) est transféré aux Communes. L'intégration du taux départemental de taxe foncière au taux communal est effective depuis l'année dernière.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (Grégory BUBENHEIMER) :**

- de prendre acte des taux d'imposition en 2022 comme suit, en rappelant que le taux communal est inchangé :
  - 41,57 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
  - 44,08 % pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

## **16. Vote du budget primitif 2022**

Monsieur Vincent MENU présente le projet de budget primitif pour l'année 2022. Il rappelle les informations principales du projet telles qu'elles ont été présentées dans le cadre des orientations budgétaires. Le projet de budget a été soumis à l'examen de la commission des finances le 17 mars 2022.

Une note de présentation du budget a été transmise à tous les conseillers ainsi que les tableaux de présentation.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident par 17 voix POUR et 6 CONTRE (Grégory BUBENHEIMER, Olivier JOUIN, Clarisse CAZEAUDUMEC, Jérôme VILAIN, Gabriel PINSARD et Christelle ROMASTIN) :**

- d'opter pour le vote des dépenses d'investissement par opération,
- d'approuver le projet de budget primitif présenté et de charger le maire de son exécution,
- d'approuver le maintien de l'allocation de Noël aux agents communaux considérant que les crédits sont inscrits au budget et conformément à l'article L.714-4 du code de la fonction publique territoriale,
- d'approuver le recours à l'emprunt pour financer les investissements ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Suite aux consignes de vote laissé par Grégory BUBENHEIMER, Monsieur le Maire retranscrit le choix de sa décision de vote : « Je suis tenté de voter pour ce budget parce qu'il met en œuvre, comme celui de l'an dernier, une partie de notre programme. Je pense ici aux écoles, au périscolaire, au Pré aux gains, à la voirie, au soutien au ravalement de façade pour ne citer que ces exemples.

Toutefois, l'affectation de l'excédent budgétaire aurait, pour ma part, mérité une concertation plus en amont du vote du budget, comme j'ai pu m'en expliquer lors de la commission des finances. En effet, le budget présenté par votre majorité ce soir traduit très concrètement votre programme qui est stimulé par cet excédent budgétaire. Qui, à votre place n'aurait pas fait la même chose ?

Pour ce qui nous concerne, votre budget reste prudent alors qu'il pourrait être plus ambitieux sur certaines politiques publiques. Vous auriez pu engager un dialogue de co-construction avec notre groupe, non pas sur l'ensemble de cette enveloppe mais au moins sur une partie. Elle aurait pu permettre de regarder de plus près les besoins des associations, d'augmenter le budget événementiel et culturel, renforcer le pass jeune en l'ouvrant sur des projets de plus large envergure, notamment en touchant une tranche d'âge plus importante, renforcer le budget de l'école de musique. Je regrette que cette possibilité n'ait pas été exploitée. Par ailleurs, l'application d'un budget participatif, s'il est dans l'air du temps, n'a pas de véritable intérêt pour des communes de moins de 10 000 habitants. En effet, en-dessous de 10 000 habitants, il y a un manque de diversité et une surreprésentation des associations locales. L'impact est donc limité et

le manque d'indépendance favorise le jeu politique au détriment de l'intérêt général. Ainsi, la sur-institutionnalisation de la consultation locale va souvent de pair avec la désaffection des citoyens. Enfin, la découverte de la préparation des 600 ans de Louis XI, information que vous détenez depuis septembre dernier, est pour moi un bien commun qui ne peut pas rester à la seule main de votre premier adjoint et plus largement de votre majorité au même titre que la restauration de la statue de Notre Dame de Cléry aurait mérité à minima une commission commune avec la vie associative et culturelle pour poser des bases d'une réflexion commune. Je ne conteste pas le fond mais la forme me pose problème, car votre adjoint aux finances a déjà lancé une opération avec une fondation qui a déjà elle-même ouvert un appel aux dons ».

Jérôme VILAIN s'interroge sur le montant fléché pour les liaisons douces. En effet, les années précédente la somme consacrée aux liaisons douces, au sein de l'opération 302 était plus élevée. Monsieur le Maire et Vincent MENU lui précisent que bien au contraire, le budget pour créer une liaison douce est plus important cette année. Cependant la création de ce cheminement n'est pas inscrite sur l'opération 302 mais sur la 301 ; investissement en faveur des écoles, à hauteur de 106 240 €. Cette nouvelle liaison douce permettra aux piétons et cyclistes de relier la rue Maréchal Foch au chemin des Murailles en toute sécurité.

La somme de 5000 € inscrite au sein de l'opération 302, permettra de réaliser de la signalisation pour les pistes cyclables de la Commune.

Olivier JOUIN remarque une baisse des financements en faveur de la crèche. Monsieur le Maire lui rappelle que ce n'est pas une subvention mais une contribution des communes de Cléry, Mareau-aux-Prés et Mézière-lez-Cléry. Cette contribution est calculée chaque année en fonction du nombre d'enfants pour chacune de ces communes, fréquentant ce syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU). Elle est donc variable, elle peut diminuer (cette année) mais aussi augmenter comme en 2021. Sylvie THIERY précise que la Caisse d'Allocation Familiales du Loiret a modifié les échéances de paiement pour le versement de la prestation de service unique, ce qui a permis de dégager un excédent de fonctionnement. Il est rappelé qu'il existe trois sources de financements pour ce SIVU : la participation des communes, la participation des familles et la participation de la caisse d'allocation familiale par le biais de la PSU. Il est également rappelé l'existence de la carence en assistante maternelle sur le territoire.

Olivier JOUIN tient à faire remarquer aux membres du Conseil municipal, que le financement pour l'achat de la statue de Louis XI est important. Vincent MENU lui indique que des subventions vont être demandées pour diminuer le coût définitif à la Commune.

Christelle ROMASTIN demande si ces recettes sont présentes dans le budget présenté. Monsieur le Maire lui répond que non en lui précisant que seul, les recettes notifiées sont inscrites au budget primitif.

Christelle ROMASTIN transmet une demande de la part de Gabriel PINSARD, à savoir si une étude sur les différents modes de chauffage sera prochainement réalisée, pour étudier la faisabilité de mettre en place une chaudière à bois ou un système de géothermie sur certains secteurs. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, mais plus en seconde partie de mandat, avec la réalisation d'une étude thermique des bâtiments et plus précisément sur le groupe scolaire où les bâtiments sont regroupés au sein d'un même secteur. Il est précisé à Monsieur le Maire qu'à Mareau-aux-Prés ce système de chauffage a été relié à plusieurs bâtiments séparés (du gymnase au stand de tir). Monsieur le Maire indique que dans un premier temps, cette commune a commencé par le gymnase puis a étendu le système. Il rappelle que la géothermie reste le système le plus performant actuellement, contrairement au système air/air où il n'y a plus de calories à prendre lorsque la température de l'air tend vers zéro degré. Monsieur le Maire indique qu'une motion est en cours vers les organismes d'état pour que les coûts de l'énergie soient plafonnés.

VINCENT MENU insiste sur l'effort fait par la municipalité en matière d'isolation des bâtiments pour réduire la dépense en matière d'énergie.

Olivier JOUIN tient à expliquer le vote contre ce budget primitif 2022, en expliquant que c'est l'exécution du programme de la majorité. Le groupe Vivre ensemble à Cléry aurait préféré que le budget insiste sur les circulations douces, en prenant en compte la sécurité des cyclistes et des piétons, et sur la partie éducative avec la mise ne place d'un projet éducatif de territoire.

Monsieur le Maire demande où est-ce qu'il faut créer des circulations douces. Olivier JOUIN lui indique vers les écoles, et notamment au collège pour sécuriser la sortie des enfants. Sylve THIERY lui précise qu'une liaison douce est déjà présente sur ce secteur.

Olivier JOUIN tient à remarquer que la question des cyclistes n'est pas assez travaillée, notamment pour leur sécurité.

Monsieur le Maire rappelle que pour créer des liaisons douces, il faut disposer de l'emprise foncière, comme pour la liaison entre Mareau-aux-Prés et Cléry-Saint-André. Là, seul, le département a la compétence puisque c'est lui qui dispose de l'emprise. Monsieur le Maire précise que certaines rues ne peuvent pas recevoir de liaisons douces, car leur configuration ne leur permet pas (manque de largeur de la voirie).

Thierry TELLIER précise que les nouvelles voiries sont aménagées dans ce sens.

Monsieur le Maire énonce qu'au budget primitif 2022, il y a de grands programmes d'inscrits. Il faut pour la bonne exécution de ces travaux, les suivre, et avoir les moyens humains et les compétences pour le faire. Il rappelle l'investissement de plus de 100 000 €, ce n'est pas rien, pour la création d'une liaison entre la rue Maréchal Foch et le Chemin des Murailles ainsi que l'étude en cours pour celle entre la rue du château d'eau et la sortie de Cléry, vers Mareau.

Olivier JOUIN souligne que seul un fléchage de 5 000 € est inscrit dans le BP 2022. Monsieur le Maire lui indique qu'il a précédemment répondu à la même interrogation de Monsieur Vilain. Il réitère sa réponse en précisant qu'il y a bien 5000 € inscrits à l'opération 302 mais aussi et surtout 106 240 € à l'opération 301, pour la création d'un cheminement doux dans le secteur des écoles, entre la rue Maréchal Foch et le chemin des Murailles.

Aurélien TARANNE dit être surpris des remarques évoquées autour des Bergerêts. En effet, son fils ne se plaint pas de la circulation, ni du nombre de voitures. Il faut donc prendre le temps d'aller voir les parents d'élèves. Christelle ROMASTIN précise que la limitation à 30km/h pour certain est difficile à respecter et que cette rue est fortement empruntée le matin aux horaires des écoles.

Monsieur le Maire revient sur l'accident qui a eu lieu le 14 mars dernier. Le conducteur n'avait pas de permis.

Monsieur le Maire conclut en indiquant que pour l'action éducative, un budget important y était consacré puisque 1,2 millions d'euros sont fléchés. Le budget est bouclé avec un emprunt estimé de 400 000 €.

## **17. Approbation du tableau des effectifs**

Monsieur Thierry TELLIER donne l'information sur le tableau des emplois municipaux existants au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et annexé aux documents budgétaires.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 46 emplois permanents étaient ouverts au sein des services municipaux, dont 43 étaient pourvus. Parmi ces postes, 32 étaient pourvus par des agents titulaires de la fonction publique

territoriale, 1 par des agents non-titulaires dotés de contrats à durée indéterminée, et 12 par des agents non-titulaires en CDD. A ces effectifs se rajoutent, un contrat aidé et un contrat en apprentissage.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :**

- de valider le tableau des emplois municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- d'autoriser le maire à recruter et nommer les agents pour pourvoir aux emplois figurant au tableau ;
- de l'autoriser à recruter en complément des agents non-titulaires conformément aux articles L.311-1 à L311-3 du Code de la fonction publique et dans la limite des crédits budgétaires afin de satisfaire aux éventuels besoins temporaires de la collectivité.

**18. Modification du tableau des effectifs**

Monsieur Thierry TELLIER présente une proposition de modification du tableau des effectifs liée au passage à temps complet de l'agent en charge de la comptabilité, suite à l'attribution de nouvelles missions, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Emploi – Motif	Grade	Ancienne quotité horaire	Nouvelle quotité horaire
Assistante administrative	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	28 / 35 <sup>ème</sup>	TC

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :**

- d'approuver la modification de quotité horaire présentée ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint compétent à signer tous les documents y afférents.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil pour ce vote et précise que lorsqu'il est possible de proposer des temps complets aux agents, la Municipalité le fait.

**19. Approbation du compte de gestion 2021 pour le budget annexe « Parc des Bordes »**

Monsieur Vincent MENU informe du Compte de Gestion présenté par le comptable public au titre de l'année 2021.

Au vu de la présentation du budget 2021, au vu de son exécution en recettes et en dépenses, il a été constaté que Madame le Trésorier de Meung sur Loire a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (Grégory BUBENHEIMER) :**

- de déclarer que le Compte de Gestion 2021 dressé par le comptable public et visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve.

Jérôme VILAIN demande des précisions sur le terrain de 40 m<sup>2</sup>, notamment sur sa position et sur son devenir. Ce terrain permet de desservir le terrain céder en lot à bâtir.

Monsieur le Maire précise que ce budget est présenté pour la dernière fois puisqu'il y a des acquéreurs potentiels pour le lot à bâtir.

## **20. Approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat pour le budget annexe « Parc des Bordes »**

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée. Monsieur Daniel ZONCA, prend la présidence de la séance.

Monsieur Vincent MENU détaille au Conseil municipal le compte administratif présenté par l'ordonnateur au titre de l'année 2021 pour le budget annexe « Parc des Bordes ». S'agissant d'une comptabilité spéciale dite « de stocks », toutes les écritures se passent en section de fonctionnement (ou d'exploitation), la section d'investissement servant à déterminer la valeur du stock. Un tableau est annexé.

Le budget n'a pas été soldé sur l'exercice 2021, car la commune possède encore un terrain (40 m<sup>2</sup>). Les recettes correspondent au produit de la vente d'un terrain, net de la TVA reversée à l'Etat.

### **Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident par 22 voix POUR :**

- d'approuver le compte administratif 2021 présentant un excédent de fonctionnement de 128 066,79 euros et un déficit d'investissement de 83 974,86 euros,
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de constater que s'agissant d'un budget de stock, l'excédent est maintenu en section de fonctionnement.

## **21. Vote du budget primitif 2022 pour le budget annexe « Parc des Bordes »**

Monsieur Vincent MENU présente le projet de budget primitif pour l'année 2022 sur le budget annexe. Un tableau est annexé.

Les crédits inscrits en recettes correspondent à l'encaissement de la dernière vente de terrains. Les crédits inscrits en dépenses correspondent au solde de l'excédent à reverser au budget communal. Le budget annexe sera soldé en 2022 une fois toutes les écritures comptables finalisées.

### **Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (Grégory BUBENHEIMER) :**

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe « Opération foncière du Parc des Bordes » tel que présenté et de charger le Maire de son exécution.

## **Information sur la dette garantie**

**Cette information sera donnée au prochain Conseil municipal puisque les données financières ne sont pas parvenues avant la réunion du Conseil municipal.**

## **22. Tarifs municipaux 2022**

Monsieur Vincent MENU présente les propositions d'évolution des tarifs municipaux pour l'année 2022. La commission finances s'est réunie le 17 mars 2022. Elle a proposé d'augmenter la tarification des salles municipales afin de suivre l'inflation prévue pour les fluides énergétiques et de rajouter une tarification pour les encarts municipaux.

Les autres tarifs restent inchangés et identiques depuis 2019.

**Locations de salles municipales :**

		Clérycois	Extérieur
<b>Espace Loire</b> Particuliers, entreprises, associations non cléricoises	Le Week-end (samedi + dimanche) ou La Journée (en semaine)	486 €	755 €
	Majoration Chauffage du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	74 €	74 €
<b>Espace Loire</b> Associations cléricoises	Location Journée	217 €	
<b>Espace Ardoux</b> Particuliers, entreprises, associations non cléricoises	Location Journée	139 €	217 €
<b>Espace Ardoux</b> Associations cléricoises	Location Journée	108 €	
<b>Maison des Arts et de la création</b> Tous	Semaine d'expo (du lundi au dimanche)	72 €	72 €

Il est précisé que les tarifs de location pour les associations cléricoises ne sont pas appliqués puisqu'elles bénéficient de la location gratuite des salles, en revanche, ce tarif est celui qui sert de référence pour l'évaluation des avantages en natures apportés par la commune à ces associations. Il est précisé que pour toutes les autres salles (Genêts d'Or...) qui ne sont pas listées ci-dessus, il est utilisé en cas de besoin le tarif de référence de l'espace Ardoux.

**Location de matériels :**

Barnums	135 €
Table	9 €
Banc	4 €

**Bibliothèque municipale :**

		Clérycois	Extérieur
<b>Bibliothèque municipale</b>	Inscription à l'année	7 €	10 €

**Droits de Place :**

<b>Permanents</b>	<b>Marché hebdomadaire</b>	Mètre linéaire / jour	1,15 €
	<b>Droit de terrasse et d'occupation du domaine public</b>	Mètre carré / an	4,00 €

	<b>Ventes au déballage (camions...)</b>	Forfait / journée	55 €
	<b>Cirques</b>	Forfait	90 €
<b>Foire aux pommes</b>	<b>Petit Manège</b>	Forfait	50 €
	<b>Grand Manège</b>	Forfait	120 €

**Encarts dans le bulletin municipal :**

1/8 <sup>e</sup> de page	105 €
¼ de page	200 €
½ de page	295 €
Page entière	370 €
4 <sup>ème</sup> de couverture	450 €

**Photocopies :**

Particuliers	Noir et blanc	Couleur
A4	0,25 €	0,40 €
A3	0,50 €	0,80 €

Pour les associations clérycoises, les copies N&B demeurent offertes mais les copies couleurs sont facturées à prix coutant. Les associations doivent désormais fournir leur papier (sinon celui-ci facturé 5 cts par feuille A4).

Associations clérycoises	Noir et blanc	Couleur
A4	Gratuit	0,10 €
A3	Gratuit	0,20 €

**Capture et dépôt d'animaux divagants :**

Forfait de capture	45 € / animal
Forfait de garde (dès le jour de capture)	10 € / jour / animal
Forfait d'identification si non pucé	65 € / animal

**Cimetière municipal :**

	10 ans	30 ans	50 ans	Renouvellement 15 ans	Renouvellement 30 ans
Concession		330 €	550 €		
Cavurne	390 €	610 €			
Colombarium (petit)	320 €	540 €		165 €	330 €
Colombarium (grand)	370 €	590 €			

L'inhumation d'un corps ou d'une urne supplémentaire dans une concession existante engendre l'application du droit de superposition fixé à 70 €. Ce droit s'applique aux concessions acquises ou renouvelées depuis le 1<sup>er</sup> février 2016, date d'instauration du droit de superposition.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (Grégory BUBENHEIMER) :**

- d'approuver les tarifs municipaux TTC tels que proposés et de dire qu'ils entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2022.

### 23. Subventions aux associations

Monsieur Thierry TELLIER informe que le bureau municipal a été étudié les demandes de subventions reçues.

Il est proposé de voter les montants suivants :

	Montants attribués 2021	Proposition 2022
<b>Associations cléricises</b>		
Ass. Mat. Les Marmousets	100 €	150 €
Arche des souvenirs	800 €	800 €
Self Défense Cléry	Pas de subvention pour cette année au regard de la situation sanitaire actuelle	Pas de demande pour cette année
Amicale Sapeurs-pompiers	237 €	237 €
Section Cléry de la SHOL	250 €	250 €
Comité des Fêtes	675 €	675 €
Voix d'Art Doux	160 €	160 €
MC Saint André	220 €	200 €
Cléry Vélo	300 €	Pas de demande du fait du résultat positif de la Foire aux Pommes
Harmonie de Cléry	7 800 €	7 800 €
Les Genêts d'Or	237 €	237 €
Cercle Albert de Mun	380 €	380 €
Pêche Meung-sur-Loire	100 €	100 €
Diagonales	150 €	150 €
Cléry Son Histoire en Lumière	1 800 €	1 800 €
Loisirs détente	Pas de subvention pour cette année au regard de la situation sanitaire actuelle	200 €
AASC générale	15 915 €	15 915 €
Création Accueil	200 €	200 €
Ass. Mat. Les Calinoux	100 €	150 €
Enfants des écoles	423 €	450 €
FNACA Cléry	100 €	100 €
Jumelage Cléry Haïti	100 €	100 €
Confrérie vigneronne	295 €	295 €
Lumières sur Notre Dame	800 €	1 200 €
Coopérative scolaire élémentaire	367 €	367 €
Secours catholique	100 €	100 €
ABCD Parents d'élèves	120 €	120 €
Amicale des chasseurs		100 €
<b>Organismes non cléricois intervenants partiellement pour des bénéficiaires sur Cléry-Saint-André</b>		
CFA d'Indre-et-Loire	150 €	100 €
MFR de Férolles	Pas de demande	50 €
MFR de Chaingy	Pas de demande	250 €

<b>Total</b>	<b>36 059 €</b>	<b>€</b>
--------------	-----------------	----------

Monsieur le Maire explique l'augmentation exceptionnelle pour cette année envers l'association Lumières sur Notre Dame.

**Ne prennent pas part au vote : Olivier JOUIN, Jérôme VILAIN, Thierry TELLIER et Vincent MENU.**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à la majorité des votants (1 voix CONTRE – Grégory BUBENHEIMER) :**

- d'approuver l'attribution des subventions aux associations pour les montants indiqués,
- de dire que de nouvelles délibérations pourront avoir lieu au cours de l'année pour les associations qui n'ont pas encore déposé de dossier.

Grégory BUBENHEIMER dans sa consigne de vote a indiqué, qu'il votait contre les montants des subventions envers les associations pour être cohérent avec son explication du point 16.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Vie des commissions municipales**

La commission Communication, Culture et Conseil Municipal des Jeunes s'est réunie le 02 février 2022.

La commission Communication, Culture et Conseil Municipal des Jeunes s'est réunie le 08 mars 2022.

La commission Patrimoine s'est réunie le 08 mars 2022.

La commission Sécurité s'est réunie le 09 mars 2022.

La commission Action Sociale s'est réunie le 09 mars 2022.

La commission Ville durable s'est réunie le 16 mars 2022.

La commission des Finances s'est réunie le 17 mars 2022.

La commission de contrôle des listes électorales s'est réunie le 17 mars 2022.

La commission communale des impôts directs se réunira le 28 mars 2022.

La commission Fêtes et Manifestations se réunira le 29 mars 2022.

### **Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

#### **• La Communauté de communes des Terres du Val de Loire :**

Le conseil communautaire s'est réuni le 03 février 2022 en visioconférence. Les principaux points à l'ordre du jour étaient le rapport d'orientations budgétaires 2022, le PACT 2022 et des demandes d'adhésions et de subventions.

Le prochain conseil communautaire se réunira le 24 mars 2022 en présentiel, à Cléry-Saint-André. Les principaux points à l'ordre du jour seront le vote des budgets.

Le bureau communautaire s'est réuni le 28 février 2022 en présence de Gérard CORGNAC.

La conférence des maires s'est réunie le 14 mars 2022 à Cléry-Saint-André en présence de Gérard CORGNAC.

Plusieurs commissions se sont réunies récemment ou vont se réunir :

- 22 février 2022, à Meung-sur-Loire : Commission Tourisme, Communication
  - 04 mars 2022, à Beaugency : Commission GÉMAPI
  - 01 mars 2022, à Baule : Commission Finances
  - 02 mars 2022 : Commission économie
  - 03 mars 2022 : Commission Collecte et Traitement des déchets
  - 10 mars 2022, à Beaugency : Commission Sport et Vie associative
  - 14 mars 2022, en visioconférence : Commission Finances
  - 15 mars 2022, à Lailly-en-Val : Commission Santé et Social
  - 16 mars 2022, à Beaugency : Commission Environnement et assainissement
  - 22 mars 2022, à Chaingy : Commission Aménagement du territoire et urbanisme
  - 05 avril 2022 : Commission Travaux, Voiries et Bâtiments
- ***Le Syndicat Intercommunal d'Eau de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :***

Le comité syndical s'est réuni le 02 mars 2022.

- **Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)**

Le comité syndical s'est réuni le 01 février 2022 en visio-conférence, le prochain aura lieu le 05 avril 2022.

- ***Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)***

Le prochain comité syndical se réunira le 22 mars prochain pour voter le budget.

- ***Le Syndicat Mixte du PETR Loire Beauce :***

Le comité syndical s'est réuni le 10 février 2022, en visioconférence, pour le rapport d'orientation budgétaire 2022.

Le comité syndical se réunira le 23 mars 2022, à Tournois, en présence d'Alain CHAMPENOIS pour le vote du budget, principalement.

Une réunion pour le SCOT et en particulier pour le débat du PADD s'est déroulé au Bardon, le 23 février 2022.

### **Informations diverses**

Madame Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 15 mars 2022, 130 demandeurs d'emploi (-3 par rapport à janvier). La répartition de ces demandeurs est de 58 hommes et 72 femmes ; de 113 indemnissables et 17 non-indemnissables.

Sylvie THIERY rappelle aux membres du Conseil municipal la tenue du forum de l'emploi le 7 avril 2022, à Beaugency.

### Questions des membres du Conseil Municipal

Monsieur le Maire communique la date du prochain conseil municipal qui se déroulera probablement le vendredi 20 mai 2022, à 19h30.

Monsieur le Maire précise que le prochain Conseil communautaire aura lieu à l'Espace Loire. Il indique qu'est inscrit à l'ordre du jour de ce conseil l'attribution du marché groupé pour la voirie, engagé par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire. Monsieur le Maire informe les membres que toutes les communes qui ont pris part à ce marché ont eu de bonnes surprises sur la tarification. Pour Cléry-Saint-André, par rapport aux travaux réalisés rue de la Motte et Place de Saint-André, les prix ont été maintenus voire diminués.

Christelle ROMASTIN demande si l'entreprise retenue devra maintenir les prix indiqués malgré le contexte actuel. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, et précise que ce sont des grands groupes nationaux qui ont répondu à ce marché.

La séance est levée à 20h50.

### ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE .....	1
11. Actes pris dans le cadre des délégations .....	2
FONCIER.....	3
12. Cession du bien immobilier sis 135 rue du Maréchal Foch – Parcelle cadastrée AD numéro 279 – Vente .....	3
FINANCES.....	3
13. Approbation du compte de gestion 2021 pour le budget principal .....	3
14. Approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat .....	4
15. Vote des taux d'imposition.....	5
16. Vote du budget primitif 2022.....	6
17. Approbation du tableau des effectifs .....	8
18. Modification du tableau des effectifs .....	9
19. Approbation du compte de gestion 2021 pour le budget annexe « Parc des Bordes ».....	9
20. Approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat pour le budget annexe « Parc des Bordes ».....	10
21. Vote du budget primitif 2022 pour le budget annexe « Parc des Bordes » .....	10
Information sur la dette garantie.....	10
22. Tarifs municipaux 2022 .....	10
23. Subventions aux associations.....	13